

« Avoir des enfants, ça change tout ! »

Conclusion de la Présidente de l'Unaf

Madame Marie-Andrée Blanc

Au terme de cette journée il nous revient toutes deux, Madame la Députée, de conclure.

Alors, oui, un enfant ça change tout en termes d'emploi, de niveau de vie, de logement, de consommation.

Pour ma part, je n'irai pas – je l'ai dit ce matin – vers un plaidoyer précis mais je voudrais tracer 3 perspectives qui me semblent prioritaires : la question des prestations et de la fiscalité ; la question de la conciliation ; la question de la consommation.

- **1ère perspective** : la politique socio-fiscale menée depuis 10 ans a eu une orientation clairement redistributive aux dépens des couples bi-actifs, longtemps perdants, alors que la conciliation avec la vie professionnelle devenait plus compliquée et coûteuse. Cela a donc particulièrement les femmes. Les familles modestes n'ont pas été pour autant épargnées par cette politique : elles ont aussi subi les effets des désindexations et des baisses de plafonds.

Pour l'Unaf, il est clair que la politique familiale arrive au bout de ce qu'elle peut faire en matière de redistribution verticale, autrement dit des plus riches vers les plus pauvres : faut-il le rappeler ? aujourd'hui les prestations familiales sont TOUTES sous conditions de ressources. On peut ergoter sans fin sur la différence entre « universalité » et « uniformité » : aujourd'hui le fait est, que beaucoup de familles ont le sentiment d'être exclues du champ de la politique familiale.

Parallèlement, la fiscalité tient de moins en moins compte de la charge d'enfants : la TVA et les taxes indirectes, la CSG ignorent la charge d'enfants. Or, la part de ces impôts et taxes augmente alors qu'on ne cesse d'alléger l'IR qui lui, en tient compte via le quotient familial qui a lui-même été abaissé.

Enfin, la réforme des droits familiaux en matière de retraite suscite de larges inquiétudes.

- **2^{ème} perspective** : l'enjeu de la conciliation nécessite un réinvestissement des politiques publiques. La France était en avance : elle est désormais dépassée par des pays qui prennent des initiatives fortes en la matière comme l'Allemagne. Redonner du temps aux parents devient vital pour mieux répartir les tâches parentales entre femmes et hommes, et aussi pour le bénéfice de l'enfant, et cela ne se joue pas seulement dans les « 1000 premiers jours de l'enfant » mais tout au long de son éducation. L'objectif est aussi économique : permettre le maintien des parents – et particulièrement des femmes – dans l'emploi c'est lutter contre la pauvreté de la manière la plus efficace qui soit.

Dans ce domaine de la conciliation, il y a beaucoup à faire : congés, valorisation des métiers, négociation collective dans les entreprises, gouvernance de l'accueil du jeune enfant. Nous n'avons pas de solutions toutes faites mais il est inconcevable que l'on puisse discuter d'emploi sans réinvestir la réalité concrète de 15 Millions de parents qui assurent quotidiennement une charge d'enfants. La transposition de la directive européenne sur la conciliation doit permettre une initiative rapide sur ce point.

- Enfin, **3^{ème} perspective**, nos habitudes de consommation sont à la croisée des chemins. Certaines dépenses continuent de déséquilibrer le budget des familles par leurs poids démesurés- c'est le cas du logement ; d'autres sont apparues et sont devenues indispensables comme les outils numériques ; d'autres enfin sont liées à l'agressivité du marketing, des méthodes de démarchage, de l'accumulation de frais que les familles ont plus de mal à appréhender. Dans un contexte d'urgence écologique, il ne s'agit plus de fabriquer des besoins artificiels et d'alimenter une demande infinie, mais d'inciter les industriels et les familles à adapter leurs comportements. L'Unaf appelle de ses vœux une loi sur la consommation qui aborderait tous ces aspects.

Ce colloque est une étape : nous allons continuer à agir avec des propositions opérationnelles dès les mois qui viennent. Nous comptons sur nos élus pour favoriser une meilleure prise en compte de la présence d'enfants.